

Code postal
16120

Commune de Vibrac

Code INSEE
16402

Fiche communale d'information risques et pollutions

aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon et sols pollués

Annexe à l'arrêté préfectoral
n° 162020-12-10-022 du 10/12/2020 mis à jour le

Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention des risques naturels (PPRN)

<input checked="" type="checkbox"/>	La commune est concernée par le périmètre d'un PPR N	¹ oui	<input checked="" type="checkbox"/>	non
	prescrit			
	anticipé			
	approuvé		<input checked="" type="checkbox"/>	
	révision			
	date			07/08/01
	¹ Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :			
	Inondations	Charente	autres	
>	Le règlement du PPRN comprend des prescriptions de travaux	oui	non	<input checked="" type="checkbox"/>
<input checked="" type="checkbox"/>	La commune est concernée par le périmètre d'un PPR N	¹ oui	<input checked="" type="checkbox"/>	non
	prescrit	<input checked="" type="checkbox"/>		
	anticipé			
	approuvé			
	révision	<input checked="" type="checkbox"/>		
	date			06/03/19
	¹ Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :			
	Inondations	Charente	autres	
>	Le règlement du PPRN comprend des prescriptions de travaux	oui	non	
<input checked="" type="checkbox"/>	La commune est concernée par le périmètre d'un PPR N	¹ oui		non
	prescrit			
	anticipé			
	approuvé			
	révision			
	date			
	¹ Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :			
	Inondations		autres	
>	Le règlement du PPRN comprend des prescriptions de travaux	oui	non	

Situation de la commune au regard d'un plan de prévention des risques miniers (PPR M)

>	La commune est concernée par le périmètre d'un PPR M	² oui	non	<input checked="" type="checkbox"/>
	prescrit			
	anticipé			
	approuvé			
	date			
	² Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :			
	mouvement de terrain		autres	
>	Le règlement du PPR M comprend des prescriptions de travaux	oui	non	

Situation de la commune au regard d'un plan de prévention des risques technologiques (PPR T)

>	La commune est concernée par un périmètre d'étude d'un PPR T prescrit	oui	non	<input checked="" type="checkbox"/>
>	La commune est concernée par le périmètre d'exposition d'un PPR T approuvé	³ oui	non	<input checked="" type="checkbox"/>
	³ Si oui, les risques technologiques pris en considération dans l'arrêté de prescription sont liés à :			
	effet toxique	effet thermique	effet de surpression	
>	Le zonage comprend un ou plusieurs secteurs d'expropriation ou de délaissement	oui	non	
>	Le zonage comprend une ou plusieurs zones de prescription de travaux pour les logements	⁴ oui	non	

⁴ Si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente ou au contrat de location.

Code postal

16120

Commune de Vibrac**Code INSEE**

16402

Situation de la commune au regard du zonage sismique réglementaire

> La commune se situe en zone de sismicité classée

zone 1
très faiblezone 2
faiblezone 3
modérée**X**zone 4
moyennezone 5
forte**Situation de la commune au regard du zonage réglementaire à potentiel radon**

> La commune est classée à potentiel radon de niveau 3

oui

non

X**Information relative à la pollution de sols**

> La commune comprend un ou plusieurs secteurs d'information sur les sols (SIS)

oui

non

X**Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique**

> La commune est concernée depuis 1982 par un ou plusieurs arrêtés

de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

nombre

3

de reconnaissance de l'état de catastrophe technologique

nombre

0

Pièces jointes *

Documents de référence permettant la définition des travaux prescrits

Extraits de documents ou de dossiers permettant la définition des travaux prescrits au regard des risques encourus en application du Code de l'environnement : articles R.125-23, 24, 26 et R.563-4

Cartographies relatives au zonage réglementaire

Extraits cartographiques permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus en application du Code de l'environnement : articles R.125-23, 24, 26 et R.563-4

Carte départementale du zonage sismique

Plan du zonage réglementaire du PPR Inondation approuvé

Cartographie du périmètre d'étude de la révision du PPRI de la vallée de la Charente, en aval de l'agglomération d'Angoulême, secteur de Linars à Bassac

date

10 DEC. 2020

le préfet de département

*** Les pièces jointes sont consultables sur le site Internet de la préfecture de département
www.departement.gouv.fr**